



NAVIGUER SUR LE CANAL DE LA SOMME

Dès le début de votre voyage sur le canal de la Somme, vous serez pris en charge par le Service Navigation (rue Baillon 80000 Amiens) qui assurera le fonctionnement de tous les ouvrages lors de votre passage.

Le Service Navigation vous demandera pour cela le nom exact de votre bateau (l'épeler si nécessaire), votre nationalité, le numéro de téléphone qui permettra de vous appeler sur le bateau en cas de besoin, le tirant d'eau, le tirant d'air ainsi que la longueur et la largeur de votre bateau.

La communication avec la permanence de notre service se fait par liaison téléphonique à partir d'un PCE (Poste Central d'Exploitation). Le numéro à retenir qui vous relie au PCE est le suivant :

06 74 83 60 69

Au cours de votre voyage sur le Canal de la Somme, il vous est possible de vous arrêter pour visiter la région. 40 minutes avant la reprise de votre navigation, vous appellerez le PCE pour qu'il prenne note de votre nouvelle destination. Le PCE programmera les agents afin de vous faire passer les ouvrages suivants. Parfois, il vous faudra patienter en attendant l'arrivée de l'éclusier qui peut assurer simultanément l'accompagnement de plusieurs bateaux, ou bien, par souci d'économie d'eau, cette attente pourra être due au regroupement de plusieurs bateaux à une écluse afin de les passer tous en une seule fois.

PASSAGE DE L'ECLUSE DE ST VALERY SUR SOMME

- Le passage à l'écluse ne peut s'effectuer qu'une heure à une demi-heure environ avant la pleine mer
- Les agents prennent leur poste 2 heures environ avant la pleine mer
- Mais vous pouvez laisser un message sur le répondeur de l'écluse de St Valery au 03 22 60 80 23. Les agents consultent les messages au moment de leur prise de poste.
- Se présenter avec votre bateau sur le Canal, 2 heures environ avant la pleine mer
- Pour franchir l'ouvrage, attendre que le mouillage soit suffisant grâce à la montée des eaux et profiter de la manœuvre des éclusiers pour passer l'ouvrage.

HORAIRES DE LA NAVIGATION

PERIODE ESTIVALE Du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} novembre	PERIODE HIVERNALE Du 2 novembre au 31 mars
Ouvert tous les jours y compris les dimanches et jours fériés 9h00 - 12h30 // 13h30 - 18h00 Navigation par accompagnement en contactant le PCE	Ouvert du lundi au samedi, fermé les dimanches et jours fériés 8h00 - 12h30 // 13h30 - 17h00 Navigation à la demande en contactant le PCE 36 heures à l'avance (Si le message est déposé le vendredi, le passage se fera le mercredi de la semaine suivante).

